



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Intervention de Béatrice MACÉ & Maryline LAIR



RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

Dans le cadre des Etats généraux des festivals
Le 28 juin à Bourges



Sommaire

- 01 Introduction
- 02 De quoi parle-t-on ?
Exégèse sur l'expression
« développement durable »
- 03 Proposition de définition
du « fait » festival
- 04 Restitution des données :
observation directe
- 05 Restitution des données :
observation indirecte
- 06 Diagnostic et analyse des données
- 07 Les enjeux pour les festivals
- 08 Propositions

1. Introduction

Lors des réunions de bilan de la première étape des Etats généraux des festivals à Avignon, l'observation a donc été choisie comme axe de travail unique pour la deuxième étape et dans ce cadre, la thématique du développement durable est venue prolonger l'atelier du même nom à Avignon.

POURQUOI ? PLUSIEURS RAISONS SE CROISENT :

Il semble que les festivals soient parmi les premiers acteurs culturels à s'être emparés de la question du développement durable, il y a de ça déjà quelques années. Les premiers engagements forts datent de 2005 avec le démarrage d'agenda 21, donc d'un programme d'actions sur les trois piliers du DD (écologie, social, économie) ou la création de festivals intégrant le DD dans leur projet comme base fondamentale. Nous prendrons l'exemple du Cabaret Vert à Charleville-Mézières dont c'est le socle de projet et qui se qualifie de « durable jusqu'à la moëlle ».

Nous avons repéré lors de l'atelier à Avignon le syndrome de Monsieur Jourdain. Il consiste à conduire des actions de DD mais sans les conscientiser et les associer à la problématique. Il est possible qu'aujourd'hui cette dimension / ce syndrome soit plus important qu'en 2005, dans le sens où le « contrat minimum d'engagements DD » augmente au fur et à mesure de l'augmentation des engagements des citoyens eux-mêmes. Cette temporalité est à prendre en compte dans nos analyses.

Le festival dans sa configuration, où il concentre des propositions artistiques et des festivaliers dans un temps court et circonscrit, induit une forte mise en lumière de ses impacts environnementaux et sociaux. Ceux-ci pouvant être des impacts positifs ou souhaités, comme des impacts négatifs et non souhaités. Les enjeux rencontrés par les festivals restent ainsi les mêmes que ceux rencontrés par la société : réduire son empreinte carbone, réduire l'utilisation des ressources naturelles, protéger la biodiversité, travailler les liens sociaux et la rencontre entre l'art et les publics, favoriser les échanges, le vivre-ensemble et la convivialité...

De plus, avant même la crise sanitaire « covid », des initiatives se sont formalisées et généralisées : comme par exemple la mise en place de groupes de travail dédiée au sein de diverses parties prenantes, la création du collectif R2D2 ou du volet culture du think tank The Shift Project. Depuis, l'accélération est de mise. Ce qui nous faisait dire à Avignon que le développement durable soutient tous les enjeux majeurs que nos festivals ont à relever.

Il nous fallait donc commencer à vérifier ces points.

Notre sujet d'observation a été l'analyse de la démarche développement durable des festivals. Nous avons également souhaité identifier qui sont les festivals engagés dans cette démarche. Nous avons constitué un groupe de travail thématique. Et nous avons travaillé en deux temps :

- Le premier est la définition du périmètre d'observation. Nous avons proposé une définition du « fait » festival ainsi qu'une exégèse sur le développement durable. Il s'agissait de clarifier ce sur quoi notre sujet d'observation portait ;
- Le second correspond à l'analyse des données recueillies.

Concernant l'analyse des données, nous avons croisé trois sources :

- La première vient de l'intégration de huit questions spécifiques « développement durable » dans le questionnaire d'observation générale qui a été adressé directement aux festivals ;
- La deuxième est le tri croisé avec les réponses sur l'identification du festival dans l'observation générale.
- La troisième s'appuie sur une observation indirecte : nous avons pris contact avec les parties prenantes d'accompagnement des festivals et elles ont répondu à un questionnaire. Ces parties prenantes sont :
 - R2D2 : collectif informel en accompagnement des actions DD. Les neuf structures ont répondu ;
 - Les fédérations, associations, syndicats : treize structures ont rempli le questionnaire.

Concernant les six centres nationaux, la méthode de collecte d'informations par questionnaire unique n'a pas été probante, en raison du caractère hétérogène des missions qui leur sont confiées. Il conviendra de revoir cette partie dans le cadre de la troisième étape EGF.

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL :

- **Isabelle Chardonner**, Directrice de la Drac Bretagne
- **Cécile Duret-Masurel**, Directrice adjointe de la Drac Bretagne
- **Olivier Lerude**, Haut Fonctionnaire au développement durable du ministère de la Culture, Secrétariat général
- **Frédérique Sarre**, Inspectrice de la création artistique, référente développement durable de la DGCA
- **Maryline Lair**, Directrice du Collectif des festivals
- **Béatrice Macé**, Directrice de l'Association Trans Musicales

2.

De quoi parle-t-on ?

Exégèse sur l'expression « développement durable »

Nous ne nous référons pas au *Vocabulaire du développement durable* publié au Journal Officiel en 2015. Écrit à l'attention du Premier Ministre dans le cadre de la Commission d'enrichissement de la langue française et en lien avec la COP 21, il propose une plongée en sémantique uniquement orientée sur le pilier environnemental.

Cette focalisation ne correspond pas à notre vision du développement durable qui s'orchestre sur trois piliers avec une précision quant à l'organisation des piliers :

- Le pilier environnemental est la condition ;
- Le pilier économique est le moyen ;
- Le pilier social est la finalité.

2.1 Interprétation de l'expression « développement durable »

Texte de référence :

Le rapport Brundtland *Notre avenir à tous*, 1987

Titre original : *Our Common future*

Pouvons-nous avancer que l'alliage terminologique « développement durable » est mal constitué ?

Le terme « développement » est mal choisi. Non seulement il évite la question des limites intrinsèques à toute action mais de plus il suppose la possibilité visée d'une extension infinie.

Quant à durable, c'est une traduction incorrecte et déviée du terme anglais « sustainable ». Pourquoi ne pas avoir choisi « soutenable » ? Ce pas de côté explique sans doute la fréquente accolade de « solidaire » à l'expression « développement durable ». Sans doute, est-ce pour rétablir l'objectif de la soutenabilité pour tous ?

Au final, cette expression est malheureuse et disqualifiée car elle n'est pas signifiante par rapport aux finalités qui sont les siennes.

Elle était déjà surannée face au Rapport Meadows Les limites de la croissance, dans un monde fini, paru en 1972 (également appelé Rapport du Club de Rome).

Elle devient maintenant vétuste face à la crise écologique telle que décrite dans la note de lancement du nouveau dispositif « Ministère de la Culture responsable » en date du 2 juillet 2020 : « La crise sanitaire que nous traversons est un des aspects de la crise écologique majeure, déjà illustrée par les crises environnementales récentes, qu'il s'agisse des épisodes caniculaires, des inondations et des tempêtes dévastatrices, des incendies, à l'échelle nationale comme mondiale ; elle est aussi le révélateur de nombreuses inégalités sociales et sociétales. »

Cependant l'adjectif « durable » reprend de l'intérêt quand nous le confrontons aux informations sur la crise écologique et que nous entendons le discours sur un état de la planète à ce point dégradé que les conditions d'une vie humaine sur terre ne seraient plus ni assurées ni réunies.

Avec l'interprétation de « évolution susceptible de se poursuivre sans compromettre l'avenir » il est à nouveau utilisé sur les expressions : consommation durable, mobilité durable, production durable, agriculture durable ou gestion durable, de manière durable, de façon durable...

QU'EN EST-IL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

L'expression « développement durable » est apparue en 1987 avec le rapport Brundtland qui le définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La définition sur FranceTerme est plus détaillée et fait apparaître les trois piliers : « Politique de développement qui s'efforce de concilier la protection de l'environnement, l'efficacité économique et la justice sociale, en vue de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. »

Le Sommet de la terre de Rio, en 1992, adopte l'Agenda 21 comme programme d'action pour le développement durable au XXI^{ème} siècle.

Dans le cadre des Agenda locaux, la grille de lecture adoptée par les Collectivités territoriales en France s'appuie sur cinq finalités :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ;
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsables.

Depuis 2015 et avec un calendrier fixé à 2030, les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, sont au nombre de 17 et déclinés en 169 cibles. Par-delà l'énumération des objectifs, l'introduction de ces ODD fait toujours état d'une finalité suprême : « C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. »

Avec de telles finalités, le développement durable marquerait-il la fin de l'égoïsme et de l'égoïsme humain, synthétisés par la formule « après-moi le déluge » ?

Pouvons-nous alors affirmer que, en application de ses grands principes de précaution et prévention, subsidiarité et participation mais aussi solidarité et équité, le développement durable est une nouvelle approche de l'intérêt général ?

L'inventaire des objectifs, le prisme surplombant des finalités ajoutés à l'emploi de l'expression « transition vers un développement durable » nous incitent à penser que le développement durable est une notion matricielle, en arrière-plan, qui pose un horizon d'attente large pouvant se concrétiser sur une multitude d'actions, sur différents niveaux, à des échelles diverses.

LES NORMES ISO ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deux normes ISO sont centrées sur le développement durable, incluant les trois piliers.

Norme ISO 26000

« La maîtrise par celle-ci des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »

Présentée par l'AFNOR comme la norme pour « cadrer la politique de développement durable sans rien laisser de côté », la norme ISO 26000 s'articule autour de sept piliers :

- La gouvernance de la structure ;
- Les droits humains ;
- Les conditions et relations de travail ;
- La responsabilité environnementale ;
- La loyauté des pratiques ;
- Les questions relatives au consommateur et à la protection du consommateur ;
- Les communautés et le développement local.

Norme ISO 20121

Parue en juin 2012, pour les Jeux Olympiques de Londres, elle porte sur le système de management responsable des événements intégrant le développement durable.

La norme ISO 20121 est une norme internationale de management certifiable, à la différence de l'ISO 26000, norme de principe non certifiable. Elle intègre les principes du développement durable dans son ensemble (environnemental, social/sociétal et économique). Elle vise à mettre en place un ensemble de procédures permettant d'identifier les enjeux clés du développement durable s'appliquant à l'activité de l'entreprise / à l'événement, et de les intégrer à l'entreprise elle-même ou à l'élaboration de l'événement.

Voici ses principes de fonctionnement majeurs :

- Une approche par système de management, adaptée à la structure et à sa façon d'opérer ;
- Une démarche participative avec les parties prenantes : identifier et prendre en compte les attentes et les exigences des collaborateurs, des fournisseurs, des participants, des pouvoirs publics, des clients et partenaires, etc ;
- Une démarche progressive selon le principe d'amélioration continue ;
- Une valorisation en interne comme en externe de la stratégie responsable ;
- Des actions concrètes.

2.2 Proposition de liste des autres expressions et termes employés

Les notions connexes

Ce terme de connexion exprime une relation étroite voire imbriquée avec celle de développement durable que nous positionnons sur les trois piliers sans oublier la gouvernance en transversal. Ces notions viennent exprimer plus précisément le champ de leur réflexion, leur objet, leur typologie d'action. À noter également qu'au fil du temps, l'emploi d'un terme scientifique peut s'être démocratisé au-delà de la sphère scientifique et avoir rejoint le langage dit courant.

L'ÉCOLOGIE SCIENTIFIQUE

Terme formé par Ernst Haeckel en 1866. Du grec *oikos* (la maison) et *logos* (la science, l'étude, le discours), l'écologie est littéralement l'étude de l'habitat. Elle étudie les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu. L'unité de base de son champ d'étude est l'écosystème.

L'ÉCOSYSTÈME

Terme formé par Arthur George Tansley en 1935. Milieu physiquement délimité, constitué de ses deux composantes indissociables :

- Le biotope : environnement physique particulier avec des caractéristiques physiques spécifiques ;
- La biocénose : ensemble d'êtres vivants en interaction, et donc en interdépendance.

Il s'agit d'un ensemble d'être vivants qui vivent au sein d'un milieu ou d'un environnement spécifique et interagissent entre eux au sein de ce milieu et avec ce milieu.

L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

En réaction à l'avènement de l'ère industrielle, face aux pollutions et aux dégradations de la nature engendrées par les activités économiques et industrielles, l'écologie politique affirme la revendication d'une protection nécessaire de la nature.

L'ÉCORESPONSABILITÉ

Croisement avec le principe de responsabilité (développé ci-après), l'écoresponsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne. Ce qui passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel.

LA BIODIVERSITÉ OU DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

« La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980. La Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) reconnaît pour la première fois l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité. » Cette définition nous est proposée par l'Office Français de la biodiversité, établissement créé au 1er janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, et sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

LA DIVERSITÉ CULTURELLE

En écho à la diversité biologique, introduisons la diversité culturelle. Et regardons la connexion au développement durable que propose la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, 2005) : « Sachant que la diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et qu'elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations, ... La diversité culturelle est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures. »

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES / RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ORGANISATIONS

Livre vert. Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises. Définie par l'ISO 26000, depuis 2010. Plan national d'action pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme aux entreprises. 26 avril 2017
Communication de la Commission européenne sur la RSE, 25 octobre 2011 : « La responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société » est « un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'Homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base (mené en collaboration étroite avec leurs parties prenantes (tout en) respectant la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. »

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014
Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles ont pour ambition de créer des emplois pérennes et non-délocalisables, de développer une plus grande cohésion sociale et d'apporter des réponses aux besoins socio-économiques des territoires.

Les notions en déclinaison

Le terme « écologie » revient en premier plan. Il est vrai que sa signification « étude de l'habitat » lui permet de filer la métaphore sur toute initiative humaine. Ces pensées reprennent donc la notion d'écosystème et transposent biotope et biocénose sur des univers de réflexion différents.

L'ÉCOLOGIE SOCIALE

L'écologie sociale est une théorie philosophique, sociale et politique sur l'écologie élaborée par Murray Bookchin dans les années 1960. Elle présente les problèmes écologiques comme découlant principalement de problèmes sociaux, notamment des différentes formes de hiérarchie et de domination, et cherche à les régler à travers le modèle d'une société adaptée au développement humain et à la biosphère.

Les notions en intersectionnalité

Pensée par Kimberlé Crenshaw en 1989, la notion d'intersectionnalité désigne les liens qui raccordent différentes formes de domination ou de discrimination entre elles et les analyse à la fois sur le niveau tant micro que macro et dans leur pluri-dimensionnalité.

L'ÉCO-FÉMINISME

Françoise d'Eaubonne, *Écologie et féminisme, révolution ou mutation*. 1978 + réédition 2018
L'éco-féminisme est un courant philosophique, éthique et politique né de la conjonction des pensées féministes et écologistes. Le courant éco-féministe considère qu'il existe des similitudes et des causes communes entre les systèmes de domination et d'oppression des femmes par les hommes et les systèmes de surexploitation de la nature par les humains (entraînant dérèglement climatique et le saccage des écosystèmes). En conséquence, l'écologie nécessiterait de repenser les relations entre les genres en même temps qu'entre les humains et la nature.

L'ÉCOLOGIE RATIONNELLE

Métaphore empruntée au lexique des sciences environnementales et déplacée vers les relations humaines, l'écologie relationnelle propose de repenser les rapports entre l'être humain et son environnement au travers du prisme de la psychologie. Cf méthode ESPERE = énergie spécifique pour une écologie relationnelle essentielle, Jacques Salomé, travaux de 1972 à 1997.

LA PSYCHO-ÉCOLOGIE

Boris Cyrulnik : *Des âmes et des saisons*. Éditions Odile Jacob, 2021
En éclairant la manière dont les différents environnements, du corps à la langue en passant par le climat, la culture et la famille, déterminent le devenir des personnes, le neuropsychiatre montre quels conditionnements s'exercent sur les cerveaux et les représentations.

L'ÉCOLOGIE DÉCOLONIALE

Malcom Ferdinand, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Editions du Seuil, 2019
Pour Malcom Ferdinand, les dégradations environnementales sont indissociables des rapports de domination raciale. Elles découlent de notre mode d'habiter la Terre, d'un sentiment de légitimité à se l'approprier. Au regard du passé, il nous revient de le réinventer.

Les notions adjacentes

Adjacent signifie être dans le voisinage immédiat. Elles sont proches par leur finalité, par leur attention à une reconnaissance des personnes dont l'épanouissement est une finalité du pilier social, lui-même finalité du développement durable. Et elles nous conduisent simplement mais directement vers les droits culturels, en tant que préalable car condition de la réalisation des huit droits détaillés dans la Déclaration de Fribourg.

Il convient de rappeler ici que les droits culturels comprennent également la dimension culturelle des autres droits humains.

L'ÉDUCATION POPULAIRE ET NOUVELLE

L'éducation populaire vise l'amélioration du système social et l'épanouissement individuel et collectif en dehors des structures traditionnelles (familles) et institutionnelles (enseignement). Et pour cela elle s'inscrit dans une perspective d'émancipation individuelle et collective. C'est un projet politique qui tend à la transformation de la société pour qu'elle soit plus juste, plus solidaire, plus démocratique. Quant à l'éducation nouvelle, sa finalité est l'épanouissement de la personne. Ce mouvement est né en Italie avec Maria Montessori, en Amérique avec John Dewey, en Belgique, avec Decroly, en France avec Célestin Freinet...

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Créé en 2005, le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle, présidé par les Ministres de la Culture et de l'Éducation Nationale, a pour mission d'assurer la promotion des arts à l'École. Il participe à la définition de l'EAC dans sa charte où il est écrit que « l'EAC contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité, de son esprit critique ». Il précise également que « l'EAC doit être accessible à tous ».
Au-delà de l'EAC comme politique publique, l'emploi du second adjectif dans son acception anthropologique (cf les droits culturels) nous permet de penser que cette éducation peut sortir de l'unique relation à l'art et s'exprimer dans la vie au quotidien des personnes et tout au long de leur vie.
À nouveau, comme pour l'éducation populaire et nouvelle, l'émancipation de la personne est une condition de son épanouissement en tant qu'être humain (cf. la quatrième finalité des Agenda 21 locaux). Ce qui concourt à la dignité de la personne.

LE CONVIVALISME

Internationale convivaliste, animée par Alain Caillé : 2010
Second manifeste convivaliste : 2020

Recherche d'un art de vivre ensemble (con-vivere) qui permette aux humains de prendre soin les uns des autres et de la Nature, sans dénier la légitimité du conflit mais en en faisant un facteur de dynamisme et de créativité.

2.3 Proposition de focalisation de notre attention

Nous développons maintenant deux notions que nous reconnaissons comme fondamentales. Elles nous semblent devoir être raccordées directement au développement durable pour l'expliquer mais aussi le compléter et en approfondir la portée.

La responsabilité

Texte de référence :
Principe responsabilité, Hans Jonas, 1979

Avec *Le Principe responsabilité*, publié huit ans avant le rapport Brundtland, Hans Jonas tire les conclusions de l'hubris humaine = cette démesure et cet excès en tout qui nous ont transformés en apprentis sorciers. Il introduit le principe de la responsabilité dont le développement durable s'est inspiré et sans lequel il n'y a ni écoresponsabilité, ni management responsable, ni achats responsables...

« *Le Prométhée définitivement déchaîné, auquel la science confère des forces jamais encore connues et l'économie son impulsion effrénée, réclame une éthique qui, par ses entraves librement consenties, empêche le pouvoir de l'homme de devenir une malédiction pour lui.* »

« *Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre.* »

Hans Jonas pose la responsabilité comme une éthique, définie de la sagacité et du respect. Croisement entre pensée et morale, il propose une nouvelle réflexion éthique à partir des enseignements de cette « *transformation de l'essence de l'agir humain* » car elle nous conduit à la perte de notre essence d'être humain. La responsabilité est l'obligation faite à toute personne de répondre de ses actes du fait de son rôle, des charges qu'elle doit assumer et d'en supporter toutes les conséquences.

L'éthique responsable d'Hans Jonas demande de :

- Sortir de la vision strictement anthropocentrique et interhumaine ;
- Prendre en considération les répercussions de l'action :
 - Sortir de la limite temporelle de l'action et de sa portée immédiate ;
 - Sortir de la proximité géographique de l'action.

Si le développement durable peut être considéré comme une notion matricielle, la pensée responsable peut alors en être la démarche méthodologique : elle consiste à intégrer toutes les conséquences (effet direct) et incidences (effet indirect) de l'action à sa réflexion puis à sa conception et à sa mise en œuvre.

L'outil de pensée de cette éthique est la rationalité. Cette pensée de la complexité (à rattacher à la notion d'écosystème) intègre donc les sciences et les connaissances.

La liaison avec les droits culturels s'effectue sur « *la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* ». Authentiquement humaine ? Les droits culturels nous donnent leur réponse.

Les droits culturels

Cette notion fait son apparition dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Article 22 : « *Toute personne en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité...* »

Article 27 : « *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en découlent.* »

La Déclaration de Fribourg, en mai 2007, est à la fois le rassemblement des occurrences « droits culturels » éparses dans les textes de référence précédents et une explicitation de leur interprétation. Dans son article 1 elle réaffirme les droits culturels comme partie intégrante des droits de l'homme et leur interprétation selon les principes d'universalité, d'indivisibilité, et d'interdépendance.

Le 21 décembre 2009, le Comité des droits économiques sociaux et culturels (qui contrôle la mise en œuvre du Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU) le confirme dans son observation générale 21, dès la première phrase de son introduction : « *Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme et, au même titre que les autres droits sont universels, indissociables et interdépendants. La promotion et le respect plein et entiers des droits culturels sont indispensables à la préservation de la dignité humaine et à une interaction sociale positive entre les individus et les communautés dans un monde divers et multiculturel.* »

Au-delà de cet aspect juridique, cette notion repose sur une acception sémantique différente du terme « culture ». Différente parce qu'anthropologique à savoir basée sur l'apport de cette science.

La première définition anthropologique de la culture a été proposée par Edward B. Tylor en 1871. « *Ensemble complexe qui englobe les connaissances, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes, et toute autre capacité et habitude acquise par l'Homme en tant que membre d'une société.* »

Acception anthropologique de la Déclaration de Fribourg : « *Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.* »

Acception anthropologique de l'ONU (observation générale 21 du comité des droits économiques, sociaux et culturels, paragraphe 13) : « *La culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie. La culture façonne et reflète les valeurs de bien-être ainsi que la vie économique, sociale et politique d'individus, de groupes d'individus et de communautés.* »

La relation au développement durable apparaît rapidement dans le préambule de la Déclaration de Fribourg, au point 6 : « *Estimant que le respect de la diversité et des droits culturels est un facteur déterminant pour la légitimité et la cohérence du développement durable fondé sur l'indivisibilité des droits de l'homme.* »

Dans la mesure où l'acception anthropologique du terme définit « la culture » comme l'ensemble des supports d'expression de l'humanité et des significations d'existence, de fait tout domaine d'action et toute action humaine peuvent donc s'y trouver inclus. Les trois piliers du DD ne peuvent en être exclus. Ce qui n'a pas échappé au Comité des droits économiques sociaux et culturels puisque la définition de l'observation générale 21 inclut dans sa liste « *méthode de production ou technologie* » ainsi que « *l'environnement naturel et humain* » et précise en dernière phrase : « *La culture façonne et reflète les valeurs de bien-être et la vie économique et sociale et politique* ».

Notre hypothèse est de considérer les droits culturels comme l'impensé du développement durable. Le périmètre des notions constitutives sans lesquelles le développement durable ne peut se penser et s'exercer :

- Écologie
- Responsabilité
- Droits culturels

Le périmètre des notions incluses dont le contenu exprime les finalités majeures de cette notion de développement durable :

- Diversité culturelle
- Responsabilité sociale et solidaire
- Éducation populaire et nouvelle
- Éducation artistique et culturelle

3. Proposition de définition du « fait » festival

Depuis le début des années 1990, le nombre de festivals a beaucoup augmenté, jusqu'à représenter aujourd'hui environ 30 % des propositions en spectacle. Le terme « festivalisation » est d'ailleurs souvent employé pour désigner cette augmentation et l'effet de mode qu'il accompagne. Selon la dernière enquête du DEPS sur l'ensemble des pratiques culturelles, le pourcentage des publics continue également d'y progresser.

Il est possible de concevoir que le recours à l'appellation festival soit un signe de reconnaissance de cet engouement des publics et puisse s'appliquer à tout événement sans qu'il faille chercher à le définir plus précisément. Certes nous pouvons y voir aussi une stratégie de promotion et communication facilement opérationnelle vers les publics que ce soit dans le cadre d'une stratégie de marketing territorial ou de renforcement de parts de marché, sur le domaine musical.

Cette synthèse ne vaut pas disqualification pour les événements qui utilisent le terme de « festival » mais « ne cochant pas toutes les cases ». Et les propositions sur les éléments identifiés ne constituent en rien un jugement de valeur négatif sur les événements qui s'en démarquent.

De plus nous notons que les publics se rendant dans un festival sont appelés « festivaliers ». Attesté dans le vocabulaire français depuis les années 50, première période de démocratisation des festivals, il paraît difficile d'y voir un simple fruit du hasard. Cette appellation est unique dans notre secteur où les termes de « public » et « spectateur » et « visiteur » sont employés quel que soit le domaine artistique et quelles que soient les circonstances de la fréquentation de la proposition artistique.

Pouvons-nous voir dans cette appellation une progression dans l'attention portée à l'événement ? Le public serait l'appellation générique à toute personne s'intéressant à ; le spectateur, le visiteur serait celui qui se déplace et assiste à la manifestation ; le festivalier serait celui qui participe et entretient une relation formalisée et personnelle à l'événement.

La proposition de définition du fait festival se fonde sur le postulat suivant : un festival agit sur les trois paramètres que sont le temps, le lieu, le milieu, ce qui ne lui est pas exclusif, mais il le fait d'une manière caractéristique.

3.1 Un festival génère une temporalité

1. Emploi du temps

- Un festival se passe sur un temps resserré = éphémère
- Un festival se passe sur un temps journalier long = allongé / augmenté

Si un festival dure peu de temps, il utilise tout le temps imparti dans ses limites temporelles et s'étend sur une amplitude horaire inhabituelle.

Le spectateur est présent sur un temps bien supérieur aux standards de représentation. Le festivalier serait donc celui qui se soumet à cet espace-temps singulier qui peut remplacer son quotidien, du fait de l'allongement du temps de présence.

2. Calendrier

- Un festival introduit une périodicité calendaire = récurrent
- Un festival choisit une période, la même chaque année = rendez-vous

Les festivals, au fil de l'enchaînement des éditions, sont des événements agissant comme un marqueur temporel avec un rendez-vous annuel ou en biennal, voire en triennal (ce qui est peu fréquent).

3.2 Un festival introduit une spatialité

1. Site

- Un festival quadrille un territoire restreint qu'il jalonne avec les espaces de spectacle utilisés.
- Un festival développe un site (un « chez-soi ») et scénographie son projet artistique et culturel.

2. Territoire

- Un festival prend racine sur un territoire.

Cette image s'affaiblit dans le cas de festivals dont le projet est construit sur la base d'une stratégie commerciale prioritaire.

Le recours au bénévolat local est un indice de cet ancrage et concourt à poser une relation particulière avec les habitants au-delà de la fréquentation locale de l'événement. Un autre indice est l'inclusion du nom du territoire dans le nom même du festival. Et certains festivals, au fil du temps, deviennent l'emblème territorial de leur territoire. Nous pouvons y voir l'explication de la relation nouée avec les collectivités locales, premiers interlocuteurs et partenaires des festivals.

Un festival définit un cadre spatio-temporel très contraignant :

- Réduit dans le temps
 - Et avec une scansion temporelle qui en fait un rendez-vous.
- Réduit dans l'espace
 - Et avec une connexion territoriale outrepassant ses limites physiques.

Ainsi, un festival définit des frontières spatio-temporelles qui lui sont propres. Un festival est d'abord une mise en contexte avant d'être un projet. Un festival pose des circonstances qui vont conditionner l'expérience et la réception du projet par les personnes. Car un festival est aussi un projet mais dans l'étape suivante : celle qui consiste à remplir cette forme.

3.3 Le festival met en place et compose son milieu

Le milieu désigne l'intérieur de la forme définie par les frontières spatio-temporelles. Pour exister visiblement et relever de ce statut d'événement qui suppose d'attirer l'attention par un caractère exceptionnel, le festival doit marquer une différence d'avec l'extérieur de ses frontières. Pour ce faire, le festival va mettre en place une logique de compensation qui va densifier et particulariser tout ce qui se passe dans cette forme.

1. Abondance jusqu'à la démesure, sur la dimension quantitative

- Un festival remplit sa forme spatio-temporelle = densité de programmation

2. Exceptionnalité, sur la dimension qualitative

- Propositions « hors du commun » = propositions hors normes

3.4 Commentaires

Le temps : un festival prend la forme d'une parenthèse, d'une bulle à côté du temps ordinaire.
Le lieu : un festival se constitue comme un enclos (pouvant englober quartier ou village ou petite ville ou parcours de lieux sur un département), une enceinte.

Le milieu : un festival remplit à ras bord sa forme de propositions convergentes = geste éditorial + l'ensemble des dispositifs d'accueil des festivaliers.

Nous pouvons qualifier le fait « festival » de compression spatio-temporelle. De cette forme naît une configuration spécifique de mises en rencontre et d'expériences, car elle se conjugue avec une intensité particulière de propositions, rendue possible par le temps long à l'intérieur de cette forme festivalière.

En spectacle vivant, le fait festival se différencie d'une saison de spectacles en lieu permanent avec un billet pour un seul spectacle/soir et d'une tournée de spectacles, un même spectacle chaque jour ou semaine dans un lieu différent. Cette assertion s'applique également pour les autres domaines artistiques : le cinéma et ses lieux permanents que sont les salles de cinéma, pour le livre où les lieux permanents sont les librairies et médiathèques, pour les arts plastiques où les galeries, les centres d'art, les musées sont les lieux permanents. Il n'est pas rare qu'un festival fasse autant de propositions artistiques qu'un lieu permanent sur toute sa saison soit en moyenne sur 9 mois.

Cette densité de propositions artistiques est à remarquer. Une journée en festival peut confronter à des expériences inhabituelles et/ou imprévues : esthétiques peu connues et groupes, compagnies, œuvres pas encore identifiées, créations pas encore diffusées. Elle présente un panorama plus large en terme de diversité soit dans un seul registre soit sur des registres différents et dans un temps court ce qui en augmente l'effet (de surprise, de comparaison). Les qualificatifs « d'arrêt sur image » ou « d'instantané de la création », « de témoignage de la réalité d'une esthétique, d'un mouvement » sont employés pour évoquer l'acte de programmation.

Le festival se doit de construire des conditions de vie nécessaires à ce temps long. Sont aménagés des espaces dédiés à son accueil : espaces de repos + bar + restauration. Ces espaces non scéniques peuvent également être supports de propositions artistiques différentes et complémentaires. Ce cadre de vie, temporaire, avec la conjugaison de sollicitations et sensations explique l'emploi du terme « expérience ». Sans oublier la décoration et la scénographie du site, ou les campings pour les festivals d'été et de plein air.

Ainsi, un festival définit un espace de vie lui aussi éphémère et constitue un espace social en propre : en immersion.

Les enquêtes sociologiques nous présentent une relation forte et structurée où les festivals sont des repères dans le calendrier annuel des personnes interrogées.

- Elles font référence à une communauté éphémère.
- Elles observent le rite de passage pour les premières fois en festival.
- Elles remarquent la notion de parrainage de nouveaux festivaliers par leurs aînés.
- Elles notent le rendez-vous annuel pour un groupe d'amis, qui se retrouvent à cette occasion.
- Elles étudient l'évolution de la relation au fil des éditions qui s'additionnent pour certains festivaliers.

À la lecture de ces mêmes enquêtes, nous commençons à mesurer la fonction sociale et sociétale des festivals. Car les motivations de venue dans un festival désignent un triptyque :

- Ambiance ;
- Rendez-vous incontournable avec les amis ;
- Programmation.

Pour achever notre plongée en festival, rappelons l'étymologie du mot qui apparaît en Angleterre à la fin du 17^{ème} ou début du 18^{ème} siècle. Importé par les Normands, il vient de l'ancien français festival « de fête, joyeux, solennel ». C'est un adjectif dérivé du latin médiéval festivus « de fête, où il y a fête, divertissant ». Il vient du latin festa : « fête ». Ainsi festival signifie : « fête, période de fête, jour de fête ».

Pour prolonger cette lecture sémantique, pouvons-nous présenter les festivals comme une nouvelle forme des temps collectifs anciens (carnaval, fêtes dites païennes, fêtes liées aux rythmes naturels...) qui rassemblaient et faisaient commun autour d'un moment symbolique ? Or la puissance métaphorique, symbolique de la rencontre avec l'art n'est plus à démontrer.

3.5 Proposition de définition du fait festival

Un festival est un événement et un rassemblement.

- Il apparaît, a lieu et au final agit comme un ressort (si nous lisons les impacts qu'il déclenche).

Un festival définit un mode de configuration spécifique de la rencontre art /publics.

- Il met en scène cette rencontre.

Un festival fonctionne en écosystème, dédié à cette rencontre.

- L'image du festival traduit cette cohésion et cohérence interne où toutes les composantes sont interdépendantes.

Un festival met en place un espace de vie et compose un espace social.

- Cet espace social est caractérisé par un nombre de sollicitations et d'interactions plus élevé que dans un cadre habituel de spectacles.

4.

La restitution des données : l'observation indirecte

Avant de questionner directement les festivals, nous avons fait le choix d'obtenir des données via les fédérations, réseaux et collectifs qui les accompagnent :

- Les membres du réseau R2D2
- Les fédérations et syndicats

Dans le champ du développement durable, il existe également de nombreux prestataires et partenaires des festivals, que ce soit sur l'accompagnement des démarches globales ou bien sur des thèmes (parexemple la gestion des déchets, l'accessibilité...). Avec plus de temps, il pourrait être pertinent de les interroger.

4.1 Le réseau R2D2

Une première enquête a été menée auprès de 9 associations régionales accompagnant les festivals dans leurs démarches de développement durable. Ces 9 associations constituent un réseau informel nommé R2D2. Cette enquête permet de mieux connaître leurs activités et modalités de travail, et ainsi les dispositifs et ressources existants sur les territoires. Ce réseau date d'un peu moins de 10 ans, et fonctionne par cooptation. Leur point commun est de proposer des services d'accompagnement accessibles et gratuits, réparties sur 8 régions. Une réunion entre les membres a permis de réaliser un premier diagnostic et une analyse partagée.

Les répondants :

Collectif des Festivals Ecoresponsables et Solidaires (COFEES)	Sud / PACA
Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire	Pays de la Loire
Le Collectif des festivals	Bretagne
RIM	Nouvelle-Aquitaine
Eco-Manifestations Alsace	Grand Est
Elémen'terre	Occitanie
Grand Bureau	Auvergne-Rhône-Alpes
Haute-Fidélité	Hauts-de-France
Réseau éco événement (REEVE)	Pays de la Loire

Les membres R2D2 ont une moyenne de 8,5 années d'activités dans l'accompagnement des festivals dans le développement durable. L'accompagnement des festivals dans les démarches de développement durable s'est étoffé entre les années 2010 et 2015.

Les membres du réseau R2D2 sont tous très différents : ils sont le reflet des histoires et des structures présentes sur chaque territoire. Les pôles de musiques actuelles sont bien représentés, probablement du fait que les festivals de musiques actuelles se sont assez tôt questionnés sur leurs impacts environnementaux (leurs modes de production sont souvent plus impactant du fait de leur taille et des infrastructures nécessaires). Toutefois, nous voyons que l'accompagnement utilise les mêmes outils quel que soit le domaine artistique.

Les structures d'accompagnement R2D2 ayant comme point commun de proposer des accompagnements en partie gratuits (selon les structures, certains services sont payants), elles sont subventionnées par l'état et les collectivités territoriales.

Nous avons identifié 3 types de membres au sein de R2D2 :

- 1.** Les associations dont la seule activité est l'accompagnement des festivals dans le développement durable et solidaire.
- 2.** Les pôles de musiques actuelles.
- 3.** Les associations dont l'activité va au-delà de l'accompagnement des festivals et des acteurs culturels, avec l'accompagnement de manifestations sportives ou salons professionnels par exemple.

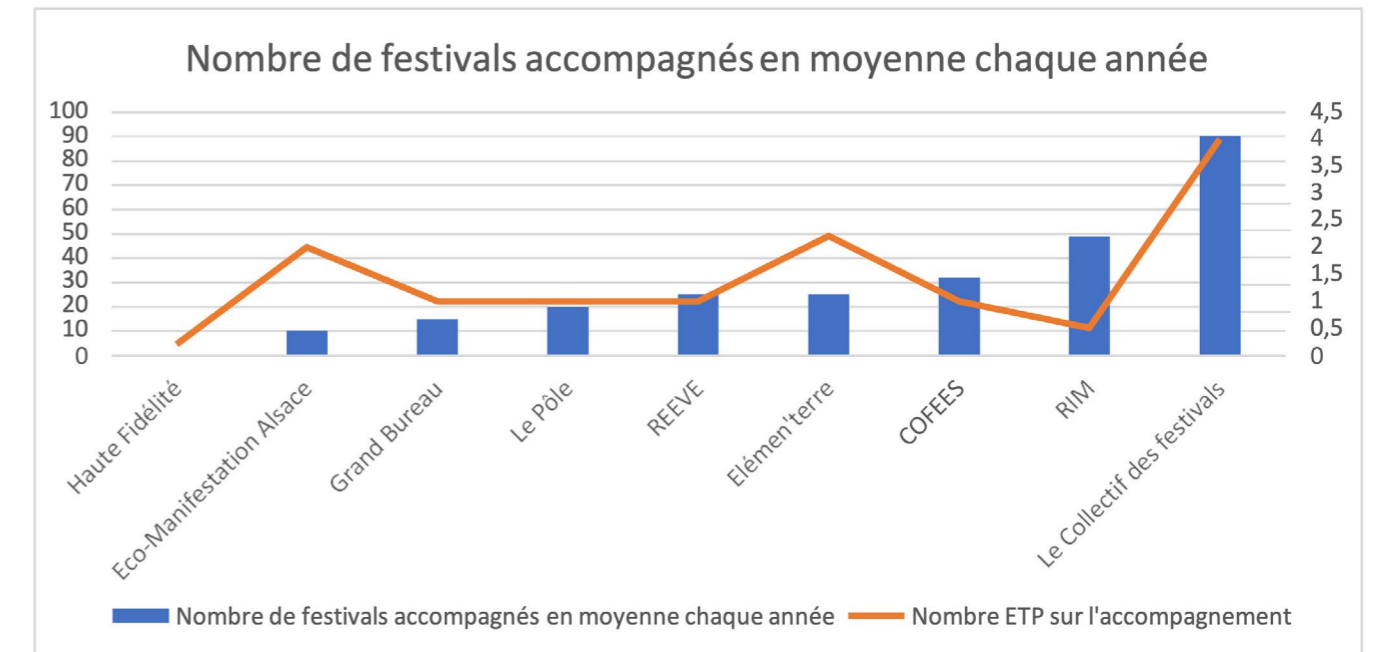
Associations dont la seule activité est l'accompagnement des festivals dans le développement durable et solidaire	Pôles de musiques actuelles	Associations dont l'activité va au-delà de l'accompagnement des festivals et des acteurs culturels
Le Collectif des festivals COFEES	RIM Pôle de musiques actuelles Pays de la Loire Grand Bureau Haute-Fidélité	Eco-Manifestations Alsace Elemen'Terre REEVE (la situation du REEVE est parfois atypique ou singulière !)
Adhérents : uniquement des festivals	Adhérents : des festivals et d'autres structures	Adhérents : des festivals et d'autres structures et/ou individuels
Périmètre d'intervention : festivals de tous domaines artistiques	Périmètre d'intervention : festivals du Spectacle Vivant	Périmètre d'intervention : festivals de tous domaines artistiques
Modèle économique : subventions	Modèle économique : subventions	Modèle économique : subventions et prestations de services
Moins de 5 ETP	Plus de 5 ETP (ensemble des activités de la structure)	Moins de 5 ETP (ensemble des activités de la structure)
Globalement plus d'ETP dédié à l'accompagnement DD	Moins d'ETP dédié à l'accompagnement DD	Globalement plus d'ETP dédié à l'accompagnement DD

En moyenne 1.3 ETP est dédié par région à cet accompagnement. Avec de fortes différences : 0.2 ETP pour le réseau Haute-Fidélité en Hauts-de-France et 4 ETP au Collectif des festivals en Bretagne (le Collectif des festivals étant également la structure d'accompagnement la plus ancienne).

Il y a un lien à la fois :

- Entre l'ancienneté de la structure : les structures plus anciennes ont plus d'ETP dédié à l'accompagnement des festivals dans le développement durable.
- Et sa typologie : les pôles de musiques actuelles ont moins d'ETP dédié à l'accompagnement des démarches DD des festivals.

La capacité d'accompagnement individuel et collectif des festivals dépend du nombre de salarié.e.s dédié.e.s à cet accompagnement. Avec 4 ETP dédié à l'accompagnement des festivals, le Collectif des festivals est l'association qui accompagne le plus grand nombre de festivals annuellement.



Les modalités d'accompagnement sont très variables : de démarches individuelles à collectives. Toutes les structures créent et mettent à disposition des ressources et des outils méthodologiques. La plupart font de l'échange de pratiques, du conseil et proposent des formations.

Les structures R2D2 sont bien installées dans leur territoire et ont développé de nombreux partenariats avec différents secteurs d'activités : ESS, culture, écologie, développement local, tourisme, santé, éducation populaire...

4.2 Les fédérations, réseaux et syndicats

12 fédérations, réseaux et syndicats non spécialisés dans le développement durable ont également participé à l'enquête. Ces résultats montrent l'engagement dans le développement durable et solidaire à tous les niveaux (gouvernance, groupes de travail, accompagnement...).

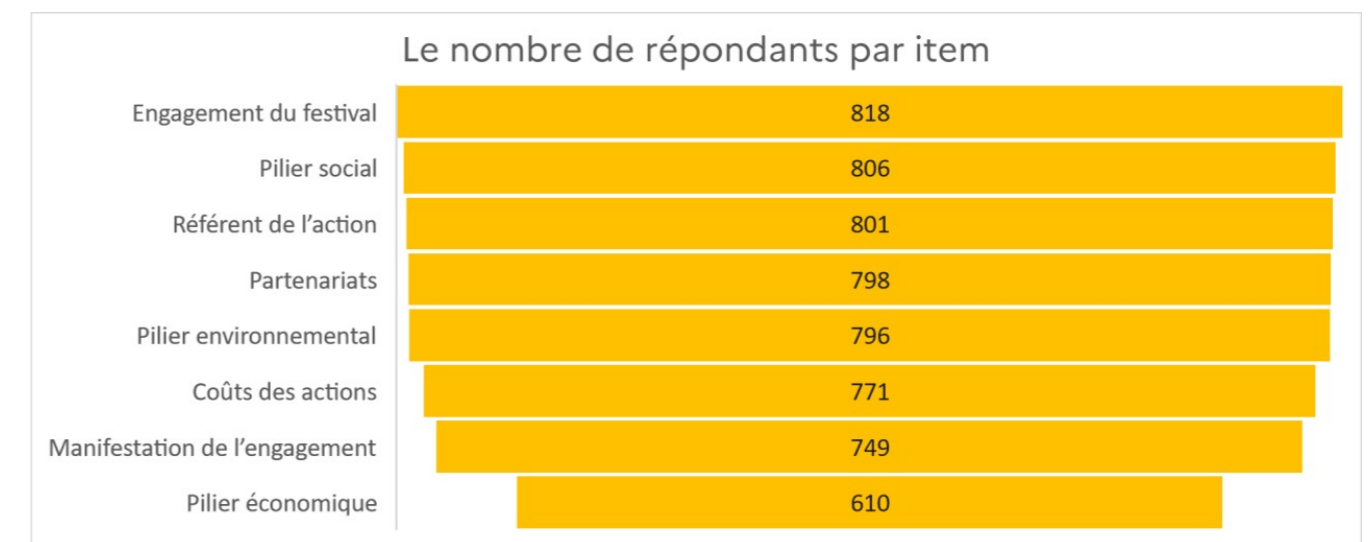
Nom de la structure	Typologie	Année de création	Nombre d'adhérents
France Festivals	Réseau, association, fédération	1959	85
FAMDT	Réseau, association, fédération	1985	147
THEMAA	Réseau, association, fédération	1992	370
AJC	Réseau, association, fédération	1993	94
FEDELIMA	Réseau, association, fédération	1994	145
FEVIS	Réseau, association, fédération	1999	159
TERRITOIRES DE CIRQUE	Réseau, association, fédération	2004	54
DE CONCERT !	Réseau, association, fédération	2008	28
Futurs Composés	Réseau, association, fédération	2009	283
Syndicat National des Entrepreneurs de spectacles	Syndicat	1920	314
PROFEDIM	Syndicat	2003	190
SMA - Syndicat des Musiques Actuelles	Syndicat	2005	490

La plupart ont des festivals parmi leurs adhérents. La moitié des structures dispose d'un document cadre rappelant les engagements et le respect des droits culturels et du développement durable et a mis en place un groupe de travail sur le sujet.

Les fédérations et réseaux n'ont pas toujours comme mission de faire de l'accompagnement et encore moins sur les sujets des enjeux sociétaux. Pourtant deux structures (FEVIS et SMA) mènent aujourd'hui des actions d'accompagnement collectifs (interventions, ateliers...) en ce sens et pour quatre autres cela est en réflexion ou en construction (France Festivals, Fedelima, AJC et Profedim). Toutefois, on observe que pour un grand nombre, il s'agit de sujets actuellement en débat au sein des gouvernances.

5. L'observation directe des festivals

5.1 Le nombre de répondants aux questions



818 festivals ont répondu aux questions DD de l'observation générale menée par les équipes d'Emmanuel Négrier et Aurélien Djakouane (CNRS). Ce qui représente 58,5 % des 1 399 festivals ayant rempli le questionnaire.

Premier constat : le nombre de répondants est différent sur chaque question. Nous pouvons faire l'hypothèse d'une familiarité nécessaire pour répondre ; mais aussi celle d'un effet de lassitude lié à la longueur du questionnaire. Il apparaît une plus grande difficulté à répondre aux questions relatives au pilier économique.

5.2 De manière générale, comment qualifieriez-vous l'engagement de votre festival en matière de développement durable et solidaire ?

	Effectifs	Fréquence
Pas engagé	25	3%
Peu engagé	262	32%
Assez engagé	408	50%
Très engagé	123	15%
Total	818	100%

Les critères n'ayant pas été spécifiés en préambule, la réponse est bien le ressenti de chaque festival. Ce qui nous amène à une certaine prudence, car nous avons identifié un syndrome de Monsieur Jourdain lors des Etats généraux des festivals d'Avignon : certains festivals menaient des actions de développement durable sans le conscientiser ou l'associer à la problématique.

Nous avons voulu savoir si nous pouvions avoir une compréhension fine de qui étaient ces festivals très engagés ou pas engagés. Voyons maintenant quelques tris croisés qui nous permettent de discerner différentes typologies de festivals :

L'âge du festival

	Moins de 10 ans	Entre 10 et 19 ans	Entre 20 et 29 ans	30 ans et plus	Total
Pas engagé	4	2	3	3	3
Peu engagé	33	33	29	32	32
Assez engagé	45	52	54	50	50
Très engagé	18	13	14	15	15

Il n'y a pas de lien avec l'âge du festival !

Le budget du festival

	Moins de 20 K€	Entre 20 et 270 K€	Entre 270 et 1 400 K€	Plus de 1 400 K€	Total
Pas engagé	5	4	1		3
Peu engagé	39	32	30	19	32
Assez engagé	43	51	54	40	50
Très engagé	13	13	30	40	15

Le lien entre budget et DD semble faible. Ce qui inciterait à montrer que l'engagement dans le développement durable est en premier lieu une affaire de convictions plus que de moyens. Cependant les 40 % de festivals très engagés au-delà d'un budget de 1 M€ attire notre attention sur le coût potentiels des actions ou sur les enjeux en termes d'image.

L'affiliation à un réseau

	Pas affilié	Affilié	Total
Pas engagé	4	2	3
Peu engagé	37	27	32
Assez engagé	48	52	50
Très engagé	11	19	15

Ce résultat confirme l'importance du cadre collectif : il renforce la capacité d'engagement. Les réseaux professionnels semblent prescripteurs. En complément et parallèle de l'accompagnement spécifique du réseau R2D2, la réflexion collective, le partage des expériences conduisent à une accélération de la conscientisation et de l'apprentissage et posent une dynamique collective qui entraîne la conviction.

La situation géographique des festivals

	Pas engagé	Peu engagé	Assez engagé	Très engagé
À dominante rurale	3	23	56	19
À dominante urbaine	3	38	47	12
Mixte urbain et rural (diversité des sites)	3	34	48	15
Très engagé	3	32	50	15

Là encore, aucun résultat probant. Les festivals des territoires à dominante rurale sont un peu plus investis. Les enjeux y sont-ils plus saillants ? Les conséquences (de l'action comme de l'inaction) plus visibles immédiatement ?

Le domaine artistique des festivals

	Musiques actuelles	Cinéma	Spectacle vivant	Musique classique	Littérature	Arts visuels	Total
Pas engagé	2	4	1	9	3	6	3
Peu engagé	25	41	30	38	42	25	32
Assez engagé	52	45	58	45	43	52	50
Très engagé	22	11	12	9	12	17	15

Les festivals de musique actuelle et spectacle vivant apparaissent comme plus investis. Cela s'explique probablement du fait de l'impact environnemental premier de ceux-ci.

En fonction de la typologie créée par l'équipe de l'observation générale

	Type A - Emblèmes	Type B - Grands	Type C - Marques	Type D - Pôles publics	Type E - Volontaires	Type F - Petits formats	Type G - Hors saison	Ensemble
Pas engagé				3	6	1		3
Peu engagé	17	15	50	34	26	36	28	32
Assez engagé	50	44	42	54	52	56	51	50
Très engagé	33	41	8	9	16	7	21	15
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Les festivals nommés « Volontaires (type E) » sont les festivals non soutenus par les partenaires publics : ce sont également ceux les moins engagés dans le développement durable !

À l'inverse, les festivals très soutenus (type A et B) se disent assez ou très engagés dans le développement durable.

5.3 Comment se manifeste cet engagement ?

	Effectifs	Fréquence
Nous sommes encore à l'état de réflexion	308	41%
Nous avons commencé à rédiger des fiches action et des bilans par thématique	152	20%
Après une année complète, nous avons défini des axes prioritaires et des enjeux précis	109	15%
Nous avons réalisé une année complète d'actions et procédé à des états de lieux des actions	68	9%
Nous sommes dans une démarche de longue durée et avons intégré des dispositifs de type label, agenda 21, certification ISO, RSE...	112	15%
Total	749	100%

Les 41 % de festivals « encore en réflexion » peuvent faire écho aux 35 % de festivals pas ou peu engagés. De même, il y a 15 % de festivals très engagés et également investis dans une démarche de long terme : c'est cohérent !

59 % de festivals appliquent déjà des actions DD : les réponses aux questions sur la mise en pratique des trois piliers du DD confirment cette perception d'une réelle mise en œuvre du développement durable.

Nous faisons l'hypothèse d'une progression dans la démarche :

- Enclenchement de la réflexion
- Enclenchement de la concrétisation des actions
 - Axes prioritaires et enjeux précis
 - Fiche action et bilan par thématique
 - État des lieux après action
- Démarche de long terme : maîtrise + méthodologie.

5.4 Quelles actions avez-vous entreprises dans le domaine de l'environnement ?

	Effectifs	Fréquence
Tri des déchets	659	83%
Filières courtes dans l'approvisionnement alimentaire	581	73%
Réduction des déchets produits	541	68%
Communication papier responsable	447	56%
Mutualisation de matériels	448	56%
Réduction de l'impact des transports pour les professionnels	266	33%
Protection des sites et espaces naturels du festival	257	32%
Réduction de l'impact des transports pour les publics	249	31%
Éco-conceptions ou réemplois	246	31%
Augmentation de la part végétale dans les approvisionnements alimentaires	241	30%
Réduction de la consommation énergétique	189	24%
Sobriété numérique	125	16%
Autres	72	9%
Réalisation de bilans environnementaux	54	7%

Ce sont les festivals déclarant être très engagés qui réalisent des bilans environnementaux et travaillent sur la consommation énergétique. La plupart, aujourd'hui, trient leurs déchets.

Le tri des déchets, l'approvisionnement en produits locaux, la communication papier responsable... sont les actions les plus répandues :

- Enjeu particulier
 - Très visible par les publics
 - Identifiées et mises en œuvre par les Collectivités locales
- Faciles à faire
 - Compétences faciles à mobiliser
 - Équipe bénévole bien en place
- Impact positif rapide
 - Site moins sale donc moins sali par les publics : meilleur accueil des festivaliers.

Les répondants ont également fait 65 autres propositions d'actions. Preuve de l'étendue possible des actions : verres réutilisables ou gourdes réutilisables, toilettes sèches, réduction ou abandon du plastique, co-voiturage, éducation et sensibilisation...

De nombreuses actions croisent plusieurs enjeux : environnemental, social et économique, et peuvent selon les répondants apparaître dans l'une ou l'autre catégorie.

5.5 Quelles actions avez-vous entreprises dans le domaine social ?

	Effectifs	Fréquence
Accessibilité physique et sociale du festival	661	82%
Éducation et action culturelle	618	77%
Accompagnement et valorisation des bénévoles	529	66%
Communication et sensibilisation des publics	506	63%
Démarche active pour tendre vers l'égalité et la non-discrimination à tous les niveaux d'organisation du festival	415	51%
Amélioration des conditions de travail des équipes	298	37%
Prévention et réduction des risques	296	37%
Formation régulière des équipes professionnelles	192	24%
Autres	26	3%

Sur le pilier social, notons les deux thématiques avec le pourcentage le plus élevé :

- Accessibilité physique et sociale : 82 %
- Éducation et actions culturelles : 77 %

L'observation générale, ainsi que l'expérience des réseaux accompagnants, témoigne en effet d'un développement des actions de médiation, d'éducation et action culturelle au sein des festivals.

On observe que les actions en direction des équipes professionnelles (formation, conditions de travail) sont moins généralisées.

23 précisions ont été apportées par les festivals avec notamment des précisions sur les actions d'accessibilité, témoignant d'une réelle prise en compte de tous les handicaps et empêchements. Les festivals mettent également en place une réflexion sur la billetterie et la gratuité, l'égalité femmes/hommes, la rémunération des professionnels, l'insertion, les droits culturels.

Bien que les droits culturels soient également une démarche de progrès, ils ont été peu associés à ce questionnaire, car très peu cités. Il nous semble pourtant que ceux-ci sont plus ancrés dans les réflexions des festivals.

5.6 Quelles actions avez-vous entreprises dans le domaine économique ?

	Effectifs	Fréquence
Politique d'achats responsables	471	77%
Étude sur les publics du festival	283	46%
Charte éthique sur le choix des partenariats du festival	193	32%
Étude socio-économique du festival	127	21%
Choix de placements financiers éthiques	32	5%
Autres	15	2%

Le travail sur les approvisionnements et les politiques d'achats sont en effet une démarche engagée de longue date par les festivals, ceux-ci étant de grands acheteurs de biens et services (d'après les études du Collectif des festivals : 80 % des dépenses sont des achats).

Les festivals ont complété avec : la gratuité et les politiques tarifaires, la rémunération, la mutualisation et le réemploi, la mise en place de charte pour le choix des mécènes...

En conclusion, sur les 3 piliers du développement durable :

35 % des festivals sont peu ou pas engagés dans le développement durable. Et pour 37 %, l'engagement n'en est encore qu'à l'état de réflexion.

Même si aujourd'hui 83 % des festivals déclarent trier leurs déchets (une action simple, règlementée et ancienne), il n'y a pas plus du tiers des festivals à réduire la part carnée de leur offre alimentaire ou à travailler sur les déplacements des équipes et des publics. Les actions relevant plus de l'impact social sont, elles, plus souvent menées : que ce soient les actions d'éducation ou d'accessibilité de tous les publics.

Ces questions permettent également de se rendre compte de l'ampleur du travail à mener et des actions que cela génère. Bref ! Nous entrons précisément dans le concret.

Nous observons ainsi deux catégories d'actions :

- Celles qui sont en cours de généralisation : au moins la moitié des festivals les mettent en œuvre (avec des proportions allant jusqu'à 83 %).
- Celles qui sont encore en développement, en expérimentation : moins du tiers des festivals les mettent en œuvre.

L'engagement est réel, il doit encore être soutenu.

5.7 Pouvez-vous estimer le coût des actions liées au développement durable ?

	Effectifs	Fréquence
Non	746	97%
Oui	25	3%
Total	771	100%

Visiblement cette question n'est pas une préoccupation ou un besoin, car pour 97 % des festivals, ils n'ont pas de visibilité sur les coûts engendrés par une démarche de développement durable. Pourquoi cette invisibilité ?

- Pas de structuration en interne pour faire des bordereaux analytiques,
- Pas de volonté de connaître le prix de l'action car la conviction est première et sans contestation.

• ...

Ce sujet sera à creuser !

Ainsi nous avons considéré que les réponses concernant les montants des surcoûts n'étaient pas exploitables car trop disparates.

5.8 L'accompagnement partenarial dans la démarche de développement durable

	Effectifs	Fréquence
Non, nous sommes seuls	380	48%
Oui, nous recevons des soutiens ponctuels	130	16%
Oui, nous avons plusieurs partenaires que nous mobilisons au coup par coup	89	11%
Oui, nous avons défini un projet commun et durable avec plusieurs partenaires	20	3%
Oui, nous sommes membre d'un réseau ou collectif pour échanger et coopérer	63	8%
Oui, nous travaillons de manière collaborative et durable avec plusieurs partenaires	116	15%

Alors que nous avons observé qu'au moins l'affiliation à un réseau induisait un plus grand engagement dans le développement durable, le fait que 48 % des festivals soient seuls pour aborder le sujet, peut expliquer la difficulté à mettre en place une démarche solide et pérenne.

5.9 Le portage des actions

	Effectifs	Fréquence
Personne	175	22%
Nous avons un seul référent	77	10%
Un groupe de personnes indépendantes	42	5%
Une équipe porteuse de la démarche, reconnue et soutenue	35	4%
Toute l'organisation est mobilisée et la démarche est inscrite dans le projet culturel du festival	96	12%
Toute l'organisation, et notamment l'équipe dirigeante, est impliquée	376	47%

Nous observons une situation contrastée :

- 22 % sans portage
- 5 % avec un portage extérieur
- 10 % avec un seul référent (quelle est alors l'intervention de la direction ?)
- Soit 37 % de festivals en situation pouvant être qualifiée de déséquilibrée quand on sait que la réussite d'une telle démarche réside notamment dans une forte implication des équipes et des directions.

Vraisemblablement, il y a plus une volonté d'agir que des moyens réels (humains et financiers). Pour trop de festivals, il manque une dynamique collective et une coordination.

6. Le diagnostic et l'analyse

6.1 Un engagement de longue date et en évolution

À partir de 2005 : émergence des réflexions et actions

- En 2005 :
 - En Bretagne, rédaction d'une charte d'engagement « développement durable et solidaire » et préfiguration du Collectif des festivals. 6 festivals portent cette démarche.
 - Création du Cabaret Vert et positionnement du DD comme l'ADN du projet
- En 2007 :
 - Création de Julie's Bicycle
 - Lancement du dispositif Green'n'clean par Yourope
 - Lancement de Greener Award festival

À partir de 2010 : extension et développement des engagements

- En 2010 :
 - Espace DD aux BIS de Nantes
 - Lancement de la norme ISO 26000
- En 2012 :
 - Lancement de la norme ISO 20121. Quelques festivals français certifiés :
 - 2013 : les rencontres Trans Musicales de Rennes
 - 2015 : le festival de Thau
- En 2013 :
 - Lancement du collectif informel R2D2
- En 2017 :
 - Intégration des trois piliers du développement durable dans la grille de lecture des dossiers reçus en commission 2 « festivals » du CNV (aujourd'hui CNM)

À partir de 2018 : bascule et généralisation

- En 2018 :
 - Projet Drastic on Plastic au Royaume-Uni, puis développement en France
 - Mise en place du dispositif Appui Conseil RSE de l'AFDAS
 - Lancement des formations « développement durable » pour les adhérents de France Festivals
- En 2019 :
 - Lancement de Drastic on Plastic en France
 - Campagne Ici c'est cool
 - Groupe de travail « développement durable » au sein du SMA
 - Groupe de travail « développement durable » au sein de la Fédélima
- En 2020 :
 - Première réunion collective entre réseaux et collectifs sur le thème du développement durable (R2D2, SMA, France Festivals, Fédélima, Onda...). Suite à cette réunion : lancement du projet Starter sur les pratiques éco-responsables de l'accueil des artistes et des tournées.
 - Lancement de WAH ! plateforme pour l'égalité et la diversité dans les musiques actuelles
 - Lancement du groupe Culture du Shift Project
 - Création de Music Declares Emergency

6.2 Le développement durable : complexité et rupture

Le développement durable est une pensée systémique et complexe. Sa mise en œuvre nécessite de rompre avec ses habitudes : en anticipant, et en intégrant plus de transversalité et de coopération dans les méthodes et processus.

De ce fait, nous notons :

- Une modification de la manière de pensée :
 - Identification des dimensions constitutives de l'action ;
 - Abaissement des frontières spatiales et temporelles de l'action ;
 - Prise en compte du contexte et des parties prenantes sur chaque action ;
- Une rupture des habitudes dans la méthode de travail :
 - Temps plus long :
 - Plus d'anticipation, et donc de moyens humains à déployer ;
 - Plus de mise en perspectives ;
 - Nouvelle organisation :
 - Transversalité des sujets et des approches de résolution de problèmes ;
 - Autre forme de collaboration avec une dynamique de coopération accrue.

En conséquence, entre la volonté d'engager son festival dans une production responsable et la mise en œuvre, il y a le plus souvent des difficultés, des freins, qui déclenchent des remises en question et remise en cause. Le développement durable ne peut se mettre en application qu'avec une volonté politique (au niveau de la gouvernance du projet) et que sur un temps long avec des étapes, des cycles, des arrêts ou à-coups pour une progression vers la maturation et la maîtrise de cette mise en œuvre.

Pour les festivals engagés dans la réflexion ou l'action, l'accompagnement par un tiers est le plus souvent identifié comme un levier de facilitation et d'accélération : que ce soit l'accompagnement par des pairs, un réseau, un expert... Par ailleurs, la recherche de solutions se nourrit le plus souvent des échanges et collaborations entre festivals.

6.3 Un déficit de formations initiales et continues

La prise en compte du développement durable implique une modification de sa pratique professionnelle, des postes de direction et pilotage, aux postes de production et technique.

Nous repérons l'absence d'une thématique structurante autour du développement durable dans les formations supérieures spécialisées en culture. Dans ces formations la thématique est le plus souvent abordée via les interventions de professionnels.

Concernant les formations continues, depuis avril 2020, les webinaires se multiplient. Mais les formats courts et ponctuels sont très largement majoritaires. Nous notons également une focalisation sur les sujets à la mode. Et nous ne voyons pas encore de formation proposant une approche globale du développement durable.

6.4 Une inégalité dans les dispositifs d'accompagnement régionaux

Bien que l'accès à des ressources au niveau national soit de plus en plus facile, en région nous observons des réalités très différentes dans les dispositifs disponibles pour les organisateurs et organisatrices de festivals.

Bien sûr, les fédérations, réseaux et syndicats enquêtés ont commencé à intégrer le développement durable dans leurs programmes d'actions. Ils sensibilisent leurs adhérents à la prise en compte du développement durable et des droits culturels, toutefois on a pu constater que dans les actions menées certains ne pouvaient « accompagner » de manière concrète les festivals sur ces sujets au sens de « être avec, aller vers, éveiller, guider et conduire »¹.

Cet accompagnement, parce qu'il demande du temps et des compétences spécifiques, est plutôt réalisé par des prestataires (cabinet, bureau d'accompagnement), des associations spécialisées ou bien des associations généralistes ayant explicitement développé cet axe de travail.

C'est le cas des membres du réseau R2D2, ayant une dimension régionale et proposant des accompagnements gratuits et accessibles, comme nous avons pu le voir précédemment.



¹Voir Maëlla Paul, sur la posture de l'accompagnement

Qu'est-ce qu'une structure d'accompagnement ?

Il s'agit de guider le festival dans une démarche responsable, et sur une voie définie avec lui. Les structures d'accompagnement apportent leurs compétences et expertises et permettent également la mise en réseau, l'échange entre pairs, le partage d'expériences, la mise en réflexion collective. Il y a plus de demandes formulées auprès des structures R2D2 que de capacités à y répondre. Aujourd'hui, les structures membres de R2D2 sont très disparates en terme d'accompagnement, avec des moyens très différents et des périmètres d'intervention très différents. Les structures d'accompagnement mènent également une veille stratégique, organisent et facilitent les pratiques de demain.

Actuellement, l'ensemble du territoire national n'est pas pourvu en dispositif d'accompagnement, même si les écarts se réduisent depuis quelques années. Cela induit une disparité dans la capacité des festivals à bénéficier d'un appui gratuit et collectif et d'une expertise pour les guider dans leurs démarches de développement durable.

6.5 La place des parties prenantes dans les transitions

Nous avons commencé ce diagnostic en détaillant les périodes d'émergence des initiatives et engagements divers des festivals et acteurs culturels, en parallèle un mouvement similaire s'est observé :

- les publics ont montré une attention grandissante aux actions des festivals qui marquaient un engagement DD ;
- les collectivités ont entamé une réflexion où le DD devient un critère d'attention pouvant aller jusqu'à l'élaboration d'une éco-conditionnalité (également éga-conditionnalité) pour l'attribution des aides.

De ce fait, les festivals doivent aussi être capable de communiquer et valoriser (« donner de la valeur ») ce qu'ils entreprennent et comment ils le font (de façon transparente). Ce travail peut s'envisager en mobilisant ses parties prenantes : au premier rang desquelles les festivaliers et festivalières, les artistes, les fournisseurs et prestataires...

7. Les enjeux pour les festivals

7.1 Des enjeux internes

La situation des festivals avant la crise

Avant la crise sanitaire mondiale commencée en 2020, il était déjà fait mention d'une précarisation des festivals au-delà de leur fragilité structurelle. Ceci pour plusieurs raisons :

- L'augmentation des coûts de production, notamment avec les surcoûts liés aux dispositifs de sécurité post-attentats de 2015 et la fin du fonds d'urgence. Mais également suite à la mise en œuvre du « décret son » induisant la réalisation d'études d'impacts sur les nuisances sonores et une nouvelle organisation, et la mise en œuvre de la « circulaire Collomb » conduisant à de nouvelles facturations.
- La hausse des coûts artistiques dans le domaine des musiques actuelles.

Cette fragilité induit une tension et un impératif : celui d'un très fort taux de remplissage pour atteindre l'équilibre budgétaire.

La situation des festivals depuis la crise

Les aides publiques accordées par l'État et de nombreuses Collectivités, voire le maintien de certaines aides mécénales, depuis l'été 2020 ont permis d'éviter une disparition de festivals en cascade. Aujourd'hui, nous n'avons pas (encore ?) d'exemples de festivals ayant dû arrêter leur projet. Cependant la reprise de l'été 2021 s'annonce à nouveau périlleuse : le manque de locations, dans le cas des festivals ayant souhaité honorer leur rendez-vous avec une édition adaptée, laisse entrevoir une réticence forte dans l'application du « passe sanitaire » et peut se traduire par une baisse importante des recettes propres, qu'elles soient directes ou indirectes, que les aides ne pourront pas compenser.

La reprise n'est donc pas encore la sortie de crise. Nous pouvons faire l'hypothèse d'une période de deux voire trois ans pour retrouver une situation plus confortable.

7.2 Des enjeux externes

Les enjeux depuis 2020 n'ont pas changé, au contraire ils sont ou apparaissent plus denses. Notre perception des enjeux a évolué ; la dimension systémique et complexe des enjeux sociaux et écologiques est plus partagée.

Pouvons-nous maintenant affirmer que le DD est un incontournable car il répond à tous les enjeux du moment ?

La déforestation est identifiée comme une des causes probables de la crise sanitaire. Additionnant les différentes crises environnementales, il est maintenant question d'urgence écologique. Cette accélération des preuves de la dégradation de notre environnement au point de remettre en cause notre capacité à la vie terrestre se conjugue avec la crise sociale où la paupérisation des personnes vient renforcer l'iniquité de traitement par un accroissement des inégalités et ce dans un paysage économique perturbé et instable. Ce contexte en tension devient un enjeu majeur pour tout acteur culturel.

Nous notons une attention particulière de ces acteurs culturels avec une modification de la perception de leurs actions et de leurs incidences. Toute action pouvant être analysée à l'aune de ce contexte : la baisse du seuil de tolérance ou la hausse du niveau d'exigence sociale et écologique, selon l'angle que l'on privilégie.

De fait les enjeux internes et externes n'ont pas changé : ils se sont densifiés et accélérés. Du fait de la crise, de ses causes et de ses conséquences, le développement durable est devenu un impératif. Si nous croisons les enjeux pour les festivals avec le diagnostic réalisé, nous voyons un effet ciseaux se mettre en place : moins de moyens et plus d'attentes/exigences dans l'application du développement durable.

8. Nos propositions

Ce travail nous conduit ainsi à imaginer des propositions pour que chacun.e se saisissent des enjeux. Il est également à noter que plusieurs groupes de réflexion ont émergé récemment sur ces questions de développement durable et de transitions écologiques et sociales (notamment au sein du CNM) et que bien souvent nous observons des croisements dans nos conclusions respectives.

Nos propositions visent à :

- Positionner clairement le développement durable comme une démarche répondant aux différents enjeux que rencontrent les festivals.
- Affirmer la capacité du domaine culturel à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, en y apportant son regard et ses sens.
- Faciliter la réflexion, la maturation, et la conduite opérationnelle de dispositifs et actions.

Politique ministérielle

- Réintégrer les festivals dans les priorités du ministère de la Culture.
- Intégrer le développement durable et les droits culturels dans les attributions du ministère de la Culture. Une charte nationale intégrant pleinement le développement durable pourrait appuyer cette proposition.
- Mettre en place une coordination entre les DRAC et les régions dans le cadre des conseils territoriaux pour la culture, pour la mise en place des politiques et de leur suivi.

En interministériel

- Mettre en place une coordination avec le ministère de la Transition écologique et l'ADEME.
- Faire le lien entre nos activités et la stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives, en lien avec le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Ce mandat d'investissement est validé en interministériel et est en lien étroit avec la construction et la mise en œuvre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA). Sur les 6 axes, deux concernent directement les festivals et les actions y sont déjà bien enclenchées :
 - Faire des secteurs culturels et créatifs des références mondiales en matière de développement durable ;
 - S'engager dans les secteurs culturels en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité.
- Soutenir les expérimentations de solutions, les innovations et les démarches pour capitaliser.

Soutenir l'accompagnement des festivals dans leurs engagements de développement durable

Les structures d'accompagnement dédiée au développement durable apportent une réelle plus-value du fait de leur expertise et de leurs capacités de mobilisation.

- Mailler l'ensemble du territoire national (en régions métropolitaines et ultramarines) de dispositif d'accompagnement des festivals.
- Accompagner la structuration nationale des dispositifs d'accompagnement
- Renforcer leur capacité d'accompagnement.

Les festivals vers le changement

- Mettre en place un observatoire pérenne, pour préciser et confirmer certains constats, pour évaluer les dispositifs et rendre compte des évolutions.
- Accompagner les organismes de formation et OPCO pour une réelle prise en compte du développement durable (la réflexion est d'ailleurs bien enclenchée à l'AFDAS).
- Structurer la formation initiale et continue pour soutenir la nécessaire montée en compétences tout au long du parcours professionnel des équipes.
- Accompagner la capacité d'évolution et d'innovation des festivals vers des actions structurantes et utiles.



Intervention de Béatrice MACÉ & Maryline LAIR

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

Dans le cadre des Etats généraux des festivals
Le 28 juin à Bourges